



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 322-1-2025

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2025, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 322-1-2025 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 322 visant à assurer l'approvisionnement en eau potable dans un secteur du périmètre d'urbanisation de Sutton* »

Ledit règlement a pour objet l'application de dispositions particulières relatives à la protection des sources d'approvisionnement en eau potable dans le secteur Academy.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau. Toute personne intéressée peut aussi prendre connaissance du règlement adopté en cliquant sur le lien suivant : <https://sutton.ca/wp-content/uploads/2025/12/322-1-2025-Reglement-RCI-322-Secteur-Academy-EV.pdf>

DONNÉ à Sutton, Québec, ce 16^{ième} jour du mois de **décembre** de l'an **2025**.

Geneviève Bonnichon, LL.B., notaire
Greffière et directrice des affaires juridiques